

Communiqué du 4 avril 2006

FROMAGERIES BEL

Engagement de conservation d'actions Fromageries Bel par le groupe familial Bel-Fiévet.

Monsieur François Bel, Monsieur Gérard Boivin, Madame Clémentine Costet, Monsieur Jean-Thierry Dufort, Monsieur Stéphane Dufort, Madame Eliane Fiévet, Madame Valentine Fiévet, Monsieur Antoine Fiévet, Monsieur Laurent Fiévet, Madame Marion Roidor, Madame Catherine Sauvin, Monsieur Florian Sauvin, Monsieur Thomas Sauvin, les sociétés Comptoir Général des Fromagers Français (CGFF), Fiévet Frères, Société Commerciale et Industrielle Française (SCIF), les Cinéastes Animaliers Associés (Cianas) et Unibel se sont engagés à conserver collectivement et à ne pas céder sur le marché ou à des tiers pendant six ans à compter du 29 mars 2006, 4 638 217 actions Fromageries Bel qu'ils détiennent et qui représentent 67,5% du capital et 68,8 % des droits de vote de Fromageries Bel, société cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris.

A l'issue de la période initiale de six ans, l'accord se poursuivra par tacite reconduction d'année en année entre tous les signataires qui ne l'auront pas dénoncé.

Les signataires, à l'exception de Monsieur Gérard Boivin et de la société Unibel, sont membres du groupe familial Bel-Fiévet, qui contrôle 96,7 % du capital et 98 % des droits de vote de la société Unibel, société cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris et société-mère de Fromageries Bel (*).

(*) voir avis Cmf n° 201C0435 du 24/4/2001 et Amf n° 206C0150 du 24/1/2006